

Présentation des programmes nationaux

Antonia RECCHIA

direttore generale per l'innovazione tecnologica e la promozione

Ministero per i Beni e le Attività Culturali - MiBAC / ITALIE

Le Ministère des biens et des activités culturelles a pour tâche d'administrer, de sauvegarder et de promouvoir le patrimoine artistique et culturel italien, unique au monde, mais également particulièrement fragile et complexe.

Dans la perspective d'assouplir l'administration et de répartir de façon plus homogène les fonctions entre les différents bureaux, le MiBAC a récemment fait l'objet d'une **réforme** radicale qui a été suivie par la promulgation du nouveau **Code des biens culturels et du paysage** (décret législatif N. 42 du 22 janvier 2004).

Actuellement, **quatre Départements** travaillent sous les ordres du ministère : le département du patrimoine culturel et paysager, le département des archives et du livre, le département de la recherche, de l'innovation et de l'organisation et le département du spectacle et des sports, qui sont chacun articulés en différentes directions générales.

La recherche et la coordination concernant l'inventaire du patrimoine, des réseaux de bibliothèques et de la restauration sont pour leur part confiées aux instituts centraux (institut central de l'inventaire du patrimoine et de la documentation, institut central du catalogue unique des bibliothèques, institut central de la restauration, institut central de la restauration du livre).

Enfin, le MiBAC est présent sur l'ensemble du territoire national avec plus de **300 services territoriaux** : 17 directions régionales, 89 Surintendances (archéologie, patrimoine architectural et paysage, patrimoines historique, artistique et ethno-anthropologique), plus de 134 services d'archives et 47 bibliothèques d'Etat.

La réforme de l'organisation qui a été définie impose au Ministère de donner une forte impulsion à la modernisation et à l'innovation de la structure opérationnelle, d'améliorer et de rendre fonctionnelles les compétences et les ressources professionnelles disponibles, de fournir des instruments et des méthodes pour une utilisation efficace des ressources financières. Ces différentes tâches ont été attribuées au **Département de la recherche et de l'innovation** désigné non par hasard par le ministre Giuliano Urbi comme « le vrai cœur de la réforme ».

C'est dans le cadre de ce département que se trouve la **Direction générale pour l'innovation technologique et la promotion**, qui couvre les champs de la communication, de la promotion et du marketing du Ministère, ainsi que les initiatives liées à l'application des nouvelles technologies au patrimoine culturel.

En ce qui concerne plus précisément les grands systèmes informatiques et les bases de données du Ministère, il est intéressant de signaler en premier lieu pour son importance et son ancienneté le **Système Bibliothécaire National** (SBN).

SBN est le réseau des bibliothèques italiennes créé par le MiBAC et réalisé en étroite collaboration tant scientifique que financière avec les Régions et les organismes universitaires. Le service comprend 57 pôles répartis sur l'ensemble du territoire national et 2322 bibliothèques (nationales, d'état, communales, universitaires, d'institutions publiques, privées, culturelles et de recherche) qui travaillent dans différents secteurs.

L'objectif de SBN est de fournir des services qualifiés aux usagers des bibliothèques grâce à un catalogue général particulièrement riche qui comprend environ 7 millions de notices et 16 millions de références.

L'accès en ligne aux services SBN est rendu possible grâce à OPAC SBN (On line Public Access Catalogue), le catalogue des bibliothèques adhérentes structuré en 3 bases de données : Livre moderne, Livre antique et Musique, et SBN on line, un instrument conçu et réalisé pour les usagers finaux : étudiants, chercheurs et grand public, qui permet d'effectuer des recherches avancées dans OPAC et offre d'autres services comme le prêt « en-ligne » et la recherche dans les catalogues de certaines des plus importantes bibliothèques étrangères. Tous les jours, sur les 130 millions de visites sur le site, plus de 50 millions de recherches concernent le domaine bibliographique.

Parmi les actions futures de SBN figure l'amélioration et le renforcement de l'ensemble du système, impliquant de plus en plus de régions, de provinces, d'universités mais aussi d'organismes privés capables de fournir les supports techniques nécessaires.

La Bibliothèque numérique italienne (BDI) est un programme développé sur plusieurs années et coordonné par SBN. Elle a pour objectif de numériser et de rendre disponible en ligne le patrimoine des bibliothèques italiennes.

Le Comité de Pilotage de la BDI réunit de nombreux acteurs comme l'Institut Central du catalogue Unique des bibliothèques italiennes et des informations bibliographiques du Ministère (ICCU), les Universités et les Régions. Il a pour mission d'évaluer les projets présentés aux bibliothèques d'état et locales, aux institutions culturelles et aux universités et d'attribuer les financements du MiBAC dans le cadre du programme.

L'ICCU a participé au projet avec une double mission : numériser ses propres catalogues et suivre les développements du programme de la BDI grâce à un questionnaire disponible sur son site Internet.

En même temps, la BDI englobe différents projets non seulement de numérisation mais aussi de recherche : l'Institut Central de la conservation du Livre (ICLP) participe de fait au projet BDI en numérisant les images et les données sur la conservation des livres, par le biais d'un groupe de travail spécifique appelé « Digitale e Conservazione » (DigCon-Digitale et Conservazione). Le programme de recherche de « DigiCon » cherche à connaître les problématiques inhérentes aux causes de dégradations chimiques, physiques et biologiques du matériel informatique et des supports numériques en définissant des modèles de bonnes pratiques pour leur conservation dans les bibliothèques italiennes.

La BDI suit en même temps trois projets : la numérisation des catalogues manuscrits, l'informatisation des périodiques et celle des manuscrits des fonds musicaux. Dans ce cadre, l'initiative de numérisation de la musique vénitienne, l'Archive Numérique de la Musique Vénitienne- ADMV – a été mise en avant comme une bonne pratique.

Le projet SAN (**Système des Archives Nationales**) développé par la DG des Archives a pour objectif de construire une plateforme informatique du patrimoine des archives nationales, tant pour répondre aux besoins des usagers que pour optimiser la gestion des données des 134 archives d'Etat présentes sur le territoire. Cette plateforme est basée sur les normes internationales pour les archives ISAD et ISAAR et sur le protocole OAI.

Archivi, le portail des archives italiennes, s'inscrit dans le cadre du SAN. Il a pour objectif de créer un point d'accès commun aux réalisations des archives italiennes. Il sert en même temps de fournisseur internet aux services d'archives et de portail pour le grand public. Le projet permettra de rendre disponible en ligne les inventaires et les ressources numérisées, en développant également une stratégie de e-commerce pour offrir aux usagers des copies des documents en haute résolution.

Actuellement, de nombreuses Archives d'Etat et de nombreux services d'archives possèdent leur propre site Internet. Le portail « Archivi » du SAN, avec plus de 1000 usagers journaliers, sert de point d'accès unifié aux différents sites et fournit des systèmes de bases de données enrichis par des informations supplémentaires sur les normes (le portail « Archnorm » a été défini par l'Unesco comme « la base de données la plus complète sur la législation des archives italiennes de 1860 à nos jours »), les bibliothèques, l'Atlas historique des archives italiennes, etc.

Parallèlement, le système **SIUSA** (Système Informatique Unifié des Surintendances des Archives) est en cours d'élaboration. Ce projet a pour objectif de créer un accès unifié au patrimoine documentaire des services d'archives, c'est-à-dire des archives publiques territoriales et des archives privées.

Le modèle conceptuel de SIUSA prévoit une partie descriptive, destinée à être utilisée et consultée également par des usagers extérieurs, et une partie pour la gestion, dédiée à l'usage interne des Surintendances, en échange de leur travail sur le territoire et contre l'échange d'informations avec la Direction Générale.

Le projet résulte de la collaboration entre le Ministère et le monde scientifique représenté par le CRIBECU (Centre de Recherche Informatique des Biens Culturels de l'Ecole Normale de Pise).

Actuellement, la phase descriptive de SIUSA a été réalisée. Cette phase consiste à récupérer les informations informatisées produites depuis 1994 jusqu'à aujourd'hui pour un total de 155.872 éléments complexes (fonds, sous-fonds et séries) auxquels s'ajoutent d'autres données acquises sur d'autres projets, élaborées à un niveau central et territorial, également en collaboration avec les Régions. La partie destinée à la gestion est en cours de réalisation.

La **Direction Générale de l'Architecture et de l'Art contemporain (DARC)** a entrepris, en collaboration avec la **DG des Archives**, un ambitieux projet de création d'une base de données contenant des images et des textes des archives privées des architectes du 20^{ème} siècle. Actuellement, les archives privées des architectes qui ont travaillé à Rome et dans le Latium sont en ligne, et très prochainement d'autres archives traitées par les Surintendances régionales seront également accessibles.

L'objectif de ce recensement est la création du Réseau des Archives de l'Architecture (**RADAR**), une plateforme commune d'informatisation et de catalogage de ces fonds d'archives particuliers.

Le **Système Informatique Territorial Environnemental et Paysager** (SITAP) est le principal projet de numérisation entrepris par la Direction Générale des Biens Architecturaux et Paysagers dédié à la gestion et à la protection du patrimoine.

Le système est basé sur un Système d'Information Géographique (SIG) appliqué à travers la numérisation des données sur la base cartographique fournie par l'Institut Géographique Militaire Italien à l'échelle 1/25.000ème. Il contient des informations relatives aux limites administratives des régions, provinces et communes, à l'hydrographie, aux côtes maritimes, aux dénivellations des montagnes et aux reliefs des îles, aux zones volcaniques, aux zones humides, bois et forêts, parcs et réserves et aux biens paysagers et culturels qui y sont liés.

Ce système sera très rapidement disponible sur le site de la Direction Générale du Patrimoine Architectural et Paysager afin d'être consulté en ligne par les professionnels et par le grand public.

Le SIGEC, **Système Informatique Général du Catalogue** est l'outil développé par l'Institut Central du de l'Inventaire du patrimoine et de la Documentation (ICCD) du Ministère pour recueillir les informations textuelles et les documents liés (images, dessins, audiovisuels) concernant le patrimoine architectural, archéologique, artistique et ethnologique, et les réunir sur la base d'une plateforme de géo-localisation.

Le projet garantit une gestion unifiée des fonctions et des processus conduits à différents niveaux par l'ensemble des structures opérationnelles du MiBAC responsables de l'inventaire, et intègre aussi bien les instruments et les produits déjà mis à disposition par l'ICCD que l'importante quantité de données qui a été jusqu'ici chargée sur le SIGEC.

Nous pouvons récapituler quelques-uns des avantages du projet :

- Définition des règles pour la gestion unifiée des données cartographiques dans toutes les phases de la procédure, de la compilation initiale effectuée par les Surintendances à la validation finale de la part de l'ICCD.
- Augmentation de la rapidité de l'inventaire du patrimoine, avec un accroissement graduel des informations disponibles sur les différents niveaux grâce à l'introduction des données minimales d'identification.
- Réalisation de logiciels capables d'assurer une constante et automatique organisation des données conformément à la norme de référence, au bénéfice de la qualité des informations produites dans le cadre du processus d'inventaire.
- Partage des informations sur le patrimoine national et utilisation intégrée à travers un unique point d'accès.

Actuellement, le Système Informatique contient plus de 2.000.000 d'enregistrements et 600.000 images.

Récemment, a été ouvert le site e-SIGEC dédié à la formation en ligne sur le SIGEC. e-SIGEC est un parcours de formation articulé, composé de contributions multimédias et hypertextuelles et basé sur une plateforme d'apprentissage mixte, c'est-à-dire composée de cours en salle et à distance et destinée aux personnes responsables des catalogues dans les Surintendances.

La **Carte du Risque du Patrimoine Culturel** est une initiative élaborée par l'Institut Central de Restauration (ICR) destinée à doter le personnel du Ministère responsable de la protection du territoire des instruments idoines de soutien aux activités de type scientifique et administratif, en offrant la possibilité d'entreprendre des études de planification des ressources financières à allouer ainsi que des initiatives en faveur de la conservation du patrimoine culturel.

Le projet se base sur les expériences et sur les approches méthodologiques développées dans le Plan de conservation programmée des biens culturels en Ombrie de 1975, qui représente la première expérience d'évaluation globale des facteurs causant la dégradation du territoire.

La loi 84/90 a financé la réalisation d'un plan national en attribuant la responsabilité scientifique à l'ICR.

L'initiative prévoit deux activités :

- la gestion, à travers un Pôle Central rattaché à l'ICR, de toutes les informations inhérentes à la protection du patrimoine culturel national en relation à 3 facteurs de risque : statique, environnemental, dérivé des facteurs humains.
- La conservation des monuments en phase de dégradation : une activité visant à une évaluation efficace de l'état des sites archéologiques, des monuments et des œuvres d'art, soit plus de 700 monuments archéologiques et architecturaux répartis sur 4 zones couvrant le Latium, la Campanie, l'Emilie Romaine, la Vénétie, le Piémont et la Lombardie.

Les similitudes avec le Système SIGEC sont évidentes, mais tandis que ce dernier est orienté vers la quantification et l'inventaire des données liées au patrimoine culturel, la Carte du Risque met en évidence les processus de dégradation et l'état de conservation.

La méthodologie développée avec la Carte du Risque a trouvé une application également dans certains projets de collaboration transnationaux dans le cadre des programmes communautaires Archimed et Interreg II. Elle portera à la réalisation de projets régionaux dans les Pouilles, la Basilicate, la Calabre et la Sicile dans un premier temps, puis dans le Latium, la Ligurie, la Lombardie, le Piémont, la Toscane, la Sardaigne, l'Ombrie et la Vallée d'Aoste dans un deuxième temps.

L'ensemble des informations de caractère purement archéologique est géré par la Direction Générale du Patrimoine Archéologique à travers la banque de données **SITIA, Système informatique territorial intégré de l'archéologie**. Cet instrument est basé sur une architecture distribuée qui gère en même temps la cartographie et la documentation (demandes du public, annexes graphiques, rapports avec d'autres organismes). Pensée pour prévenir les risques de dégradation du patrimoine et planifier les initiatives financières et administratives, SITIA offre également la possibilité d'accéder par Internet aux informations élémentaires administratives et aux données nécessaires à la prise de décision.

SITIA permet aux différentes administrations périphériques d'échanger facilement des informations et définira également la base sur laquelle la Carte Archéologique de l'Italie sera élaborée.

Le projet SITIA est structuré en 3 niveaux opérationnels, en relation avec les différents profils des usagers :

- informatique (externe, pour le public, il contient des informations de base et institutionnelles) ;
- opérationnel (pour le personnel en général, personnalisé en fonction du profil, il utilise les services ayant trait aux applications communes) ;
- directif (ou professionnel, pour les profils de direction, il utilise les services ayant trait aux applications spécialisées).

La DG du Patrimoine Archéologique a entrepris, outre le projet **Archeomar**, le recensement du patrimoine archéologique immergé dans les fonds marins des côtes de la Campanie, de la Basilicate, des Pouilles et de la Calabre. Les différentes phases du projet prévoient la récolte des données et leur organisation dans le Système d'Information Géographique, leur interprétation et restitution, leur diffusion et surtout, la distribution de la cartographie réalisée par les forces de l'ordre préposées à la protection du patrimoine culturel (Commandement des Carabiniers de Protection du Patrimoine Culturel, Garde des Finances Corps de Protection du Patrimoine Archéologique, Capitainerie du Port et Garde Côtière). Le plus important instrument de connaissance du patrimoine archéologique immergé dans les fonds marins méridionaux sera réalisé. En plus de la protection et de la prévention, il rendra plus efficace le contrôle des eaux italiennes des quatre régions comptant parmi les plus à risque dans ce domaine. Le projet sera achevé en 2005.

Enfin, il est intéressant de mentionner la base de données complexe du **Commandement des Carabiniers de Protection du Patrimoine Culturel**, le corps d'exercice préposé à la prévention des délits contre le patrimoine culturel et à la récupération des biens culturels et des objets d'art, qui opère sous les ordres du Ministère.

Cette structure met à disposition, pour le développement des enquêtes de la Base de Données des Biens Culturels illégalement soustraits, une importante base de données dans laquelle sont quotidiennement insérées les informations concernant les biens volés en Italie et, à travers les communications diffusées par l'Interpol, des biens dérobés à l'étranger. Actuellement, sont mémorisés dans la base de données environ 100.000 cas et décrits environ 2.200.000 biens culturels. Plus de 220.000 images sont également enregistrées.

Depuis quelques années, un nombre important de biens recherchés présents dans la base de données (plus de 7600) sont consultables par n'importe qui dans le monde entier sur la page Internet du Commandement qui est référencée sur **le site Internet de l'Arme des Carabiniers** : ceci constitue une force de dissuasion concrète contre le trafic et la circulation des biens culturels illégalement soustraits. Un moteur de recherche efficace permet d'effectuer des recherches, en diminuant de façon pertinente le champ de la recherche, en qualifiant et en accélérant même les demandes les plus précises. Toujours sur ce site Internet, les détenteurs d'objets d'art peuvent également télécharger un module élaboré selon le standard international « Object ID » approuvé par l'Unesco (auteur, mesure, technique, matériel et photographie ainsi que d'autres informations essentielles du bien) qui, compilé de manière opportune, acquiert une importance fondamentale en cas de vol, puisqu'il permet de décrire avec précision l'œuvre volée en permettant son informatisation correcte dans la Banque de Données du Commandement des Carabiniers de Protection du Patrimoine Culturel. Une œuvre décrite et photographiée peut en effet plus facilement être retrouvée et restituée.

Toutes les données contenues dans les systèmes cités seront une partie fondamentale du **Portail Italien de la Culture En-ligne**, développé en collaboration avec l'Ecole Normale Supérieure de Pise. Proche désormais de la phase de réalisation, le Portail sera développé parallèlement à MICHAEL qui en sera une partie fondamentale.

Dans le cadre de la **coopération internationale**, le Ministère Italien a désormais une expérience plus que consolidée.

Les deux initiatives d'intérêt majeur dans le cadre de la coopération pour la numérisation du patrimoine culturel, **MINERVA** et **MICHAEL**, sur lesquelles il n'est pas nécessaire ici de s'étendre, ont contribué à faire prendre davantage conscience au niveau national que seule une vision européenne sur cette question peut apporter un réel apport à la résolution des problèmes : fragmentation des approches, manque de ligne conductrice, obsolescence des supports informatiques, etc...

Le projet **MINERVA** a représenté une belle occasion de favoriser et de réaliser une réelle collaboration entre les pays européens, au total 27 avec l'extension réalisée par MINERVA Plus, et de créer, outre une vision commune, des mécanismes de coordination et des modalités partagées pour affronter les problématiques posées par la numérisation avec pour objectif de rendre notre patrimoine européen accessible en ligne à un public toujours plus large. Ce résultat a été rendu possible grâce à la grande disponibilité de coopération que tous les pays ont démontrée et grâce également au soutien déterminant de la Commission européenne. Je profite en effet de cette occasion pour remercier la Commission, le Groupe des Représentants Nationaux (NGR), les partenaires du projet MINERVA et MINERVA Plus et les centaines d'experts de tous les pays qui ont travaillé dans les groupes de travail de MINERVA et qui ont rendu possible entre autres le projet MICHAEL.

A un niveau national, l'écho des actions de MINERVA a été tellement important que les recommandations et les lignes directives élaborées ont été prises en compte dans toutes les initiatives de numérisation, de création de portails et de sites Internet, ainsi que dans tous les champs de la communication par le biais du site Internet du patrimoine culturel.

Les grands systèmes de gestion et les bases de données du Ministère cités ci-dessus (propres aux livres, aux archives, à l'inventaire du patrimoine, au patrimoine archéologique, au patrimoine paysager et au patrimoine soumis à des risques environnementaux) ont en effet bénéficié et bénéficieront des résultats de ces projets dans une optique de mise en œuvre et de réciproque intégration.

Nombreux sont les experts du groupe de travail de MINERVA qui proviennent en effet des différents secteurs culturels dans lesquels travaille le Ministère, et ça a été également grâce à leur participation et à leur expérience que nous sommes arrivés à l'élaboration du modèle de données et du prototype de portail des collections numérisées de la France et de l'Italie, toutes deux à la base du projet MICHAEL.